

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

du 22 juillet 2019

Présents : **Mesdames** Chantal VAUDOUR - Sophie LAMBOLEY - Sylvie FUMEY - Laurence COURBOILLET-
Micheline TONIUTTI

Messieurs Christian HOUILLE - Jean-Marie AGHINA - Denis VOEGELE - Denis BEAUSEIGNEUR-
Éric COULON

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Danielle IDELON - Hoda SAYER
Messieurs Eric ANSART - Jean-Yves DRODE -François CHARMY

-,
Procurations :

Hoda SAYER donne procuration à Chantal VAUDOUR
Danielle IDELON donne procuration à Denis BEAUSEIGNEUR
Jean-Yves DRODE donne procuration à Eric COULON
François CHARMY donne procuration à Christian HOUILLE

Date de convocation : 16 juillet 2019

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2019.
2. Vente du terrain communal cadastré AH 87 jouxtant le cimetière et la RD419.
3. Modification des statuts du syndicat intercommunal Territoire Energie 90.
4. Informations et questions diverses.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2019 2019

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2019

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 14 juin dernier.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Vente du terrain communal cadastré AH 87 jouxtant le cimetière et la RD419.

La parcelle AH 87 avait été acquise en exerçant le droit d'aliéner pour créer une salle communale. La proximité du détenteur de gaz et ses réseaux ne permettant pas de construire un ERP accueillant plus de 100 personnes, il a fallu envisager un autre projet.

Les cinq vétérinaires de la clinique Saint Bernard à Belfort souhaitent acquérir cette parcelle pour y installer leurs locaux professionnels.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser cette vente, d'en fixer le prix à 120 000 € et d'autoriser le maire à signer un compromis de vente ainsi que les actes notariés y afférents.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le prix de vente de la parcelle à 120 000 € et autorise le maire à signer un compromis de vente ainsi que les actes notariés y afférents.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3. Modification des statuts du syndicat intercommunal Territoire Energie 90

Le comité syndical Territoire Energie 90 a adopté les nouveaux statuts du syndicat lors de la réunion du 28 mai dernier. Il est demandé à chaque commune adhérente de valider ces nouveaux statuts par une délibération.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les nouveaux statuts du syndicat intercommunal Territoire Energie 90

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. Informations et questions diverses

Par un courrier Monsieur MUNIER Philippe demande que soit rapidement réalisé la sécurisation de la rue des Rosiers. Le maire rappelle qu'une étude a été réalisée par le Cabinet BEJ et que le projet a été validé par la commission travaux mais que cette portion de la rue des Rosiers ne pourra être réalisée pour l'instant pour des raisons financières.

La séance est levée à 20h 30

Délibérations du Conseil Municipal du 22 juillet 2019

Délibérations	Objet	Vote	
N° 2019/07/01	Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2019.	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/07/02	Vente du terrain communal cadastré AH 87 jouxtant le cimetière et la RD419.	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	
N° 2019/07/03	Modification des statuts du syndicat intercommunal Territoire Energie 90.	Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 22 juillet 2019

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Laurence COURBOILLET		
	Madame Micheline TONIUTTI		
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Danielle IDELON	Absente excusée	Procuration à Denis BEAUSEIGNEUR
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER	Absente excusée	Procuration à Chantal VAUDOUR
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART	Absent excusé	
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY	Absent excusé	Procuration à Christian HOUILLE
	Monsieur Éric COULON		
	Monsieur Jean-Yves DRODE	Absent excusé	Procuration à Eric COULON